



Vienne Nature

Société de Protection de la Nature et de l'Environnement dans la Vienne

Association déclarée Loi 1901, agréée au titre de la Loi sur la Protection de la Nature du 10 juillet 1976 et agréée comme Association de Jeunesse et d'Education Populaire, affiliée à France Nature Environnement, membre du GRAINE Poitou-Charentes et de Poitou-Charentes Nature.

ASSEMBLEE GENERALE DU 15 MARS 2014

RAPPORT MORAL

« N'oublions pas le blaireau »

D'abord merci aux présents d'être venus et aux excusés d'avoir pensé à nous. Parmi les excusés, notre Vice-président, Robert Russeil, se remet lentement mais sûrement avec une grande énergie d'un très mauvais tour joué par son aorte et nous comptons sur son prompt retour parmi nous. Joseph Grigioni se remet d'une cassure du péroné, accident de Conseil d'Administration à l'entrée de nos locaux. Il a repris son travail de bénévole dès sa sortie du CHU et sera en pleine forme à mi-avril. Excusé pour d'excellentes raisons aussi, Claude Champeau qui nous représente à la déambulation anniversaire de Fukushima organisée cet après-midi par un collectif dont nous faisons partie. Les contraintes de calendrier ont malheureusement réduit notre participation.

L'équipe de bénévoles aux commandes depuis un an a d'abord à son actif d'avoir laissé l'équipe des salariés travailler en paix, dans un climat de confiance qui est la première condition de notre efficacité.

UNE ÉQUIPE DE SALARIÉS AUTONOME ET EFFICACE

Les salariés, désormais huit avec François Lefebvre, chercheur es gallaselle, ont su s'adapter à des conditions pas toujours optimales : répartition des tâches non naturalistes pas toujours clairement définies ; locaux trop petits, d'où promiscuité et dérangements fréquents pour ceux qui n'ont pas de bureau fermé ; pression des délais difficiles à tenir à effectif constant, puisque François Lefebvre travaille sur une recherche régionale hors programme de Vienne Nature...

Le rapport d'activités témoigne de l'ampleur du travail effectué par nos cinq naturalistes Lucie Texier, Miguel Gailledrat, David Ollivier, Samuel Ducept, Nicolas Tranchant.



Vienne Nature

14 rue Jean Moulin – 86240 FONTAINE LE COMTE

Tél. 05 49 88 99 04 – Fax. 05 49 88 98 78

E-Mail. vienne.nature@wanadoo.fr



Ils ont pu travailler dans un climat de sécurité financière, malgré quelques incertitudes tard levées sur la part européenne de financement des projets régionaux et malgré des retards qui induisent un déficit provisoire. Je tiens à souligner la participation au financement de nos projets naturalistes des diverses collectivités territoriales, Europe, Région, DREAL, Département, Communes et parfois des Agences de l'Eau. Ces financements sur projets n'ont rien à voir avec des subventions de fonctionnement et rémunèrent des productions. Avec les prestations de services auprès des entreprises, ils nous assurent une précieuse indépendance financière, aucun financeur n'ayant de position dominante.

Encadré et coordonné par M. Gailledrat, le travail de nos naturalistes a été systématiquement valorisé par des publications qui doivent beaucoup aux compétences de Thibaud Dumas et par des animations dans le cadre des activités d'éducation à l'environnement organisées par S. Ducept.

Toute une nébuleuse de tâches ont été menées à bien par Muriel Bossy et Thibaud Dumas, entre gestion administrative, comptabilité, informatique, édition, vie associative, communication...

Très attachés au capital que représentent les données collectées, nos naturalistes ont veillé à ce que nous garantissons le respect de règles strictes de partage et de diffusion lors de la négociation de la convention BioloVision avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Vienne (LPO 86). Même souci avec le Centre Botanique National Sud Atlantique (CBNSA).

Un point noir : le manquement aux règles et l'improvisation qui ont trop souvent marqué les interventions demandées par COSEA (Construction (LGV) Sud Europe Atlantique). À cet égard, il appartient aux administrateurs d'assurer aux salariés des conditions de travail déontologiques et techniques correctes, ce qui n'a pas toujours été fait. Dans la succession de « ratés » que nous a offert COSEA en 2013, l'épisode de Celle-L'Évescault est exemplaire. J'ai cru bon, à tort, de faire preuve de pragmatisme en acceptant deux interventions de pêche de sauvegarde demandées par COSEA en totale violation du protocole et des périodes définies par les arrêtés, mais avec une validation par un mail du Secrétariat Général aux Affaires Régionales (SGAR). Ces interventions, hors des périodes autorisées, étaient vouées à l'échec. Elles ont mis nos salariés en situation de mal faire leur travail et créé un malaise pleinement justifié. Nous en avons tiré trois conséquences : refus de toute intervention non conforme si elle ne fait pas l'objet d'une dérogation en bonne et due forme ; visite préalable du site avant toute intervention programmée afin de vérifier que les conditions convenues sont respectées ; entrevue avec le Secrétaire Général de la Préfecture aux Affaires Départementales pour lui demander de ne plus abandonner ses prérogatives en matière d'espèces protégées entre les mains du SGAR, systématiquement favorable à toute demande de COSEA, fût-elle l'objet d'un avis négatif de la Direction Régionale de l'Écologie, de l'Aménagement et du logement (DREAL).

Ce type de situation ne s'est pas reproduit, mais d'autres dysfonctionnements nous ont parfois empêché d'intervenir et ont entraîné des destructions d'espèces (Boivre, Fontaine le Comte). En Vienne comme ailleurs, les cours d'eau traversés par le chantier sont en mauvais état : filtres non fonctionnels, bassin d'assainissement sous-dimensionnés, rejets

directs en rivières. Ces bavures trop fréquentes ne doivent pas occulter la qualité du travail de Vienne Nature : réduction des impacts du chantier, diagnostics pour la mise en place des mesures compensatoires, tant d'acquisition que de conventionnement. Dans le cadre de Poitou-Charentes Nature, David Ollivier participe aux réunions où la présence d'un expert pour la Vienne est nécessaire, Joseph Grigioni représentant désormais Vienne Nature dans les instances dites « politiques », CoPil interne, réunions de Direction avec COSEA, Comité de Pilotage Stratégique (CPS).

Sur ce terrain politique, j'ai réaffirmé le bien fondé de notre choix d'un partenariat avec certaines entreprises dans une mise au point aussi claire que possible lors de notre mise en cause par le site d'information Reporterre à propos de notre convention avec Pierre et Vacances. Non, notre coopération technique avec des entreprises ne nous condamne au silence ni sur les dégâts commis, ni sur les stratagèmes grossiers utilisés parfois pour contourner les règles : COSEA en est à la 3e tentative de régularisation a posteriori de dépôts de matériaux hors emprise, ouverts sous le régime de la déclaration, sans étude d'impact, donc sans étude de l'état initial. Le pire : ces dépôts « temporaires » sont le plus souvent soustraits définitivement à l'agriculture.

Nous devons à l'équipe de salariés un effort permanent de clarification politique pour que son travail ne prête pas le flanc à des critiques de type Reporterre qui auraient pour effet de le discréditer si elles restaient sans réponse. Nous aurions tort de faire comme si travailler avec VINCI ou Pierre et Vacances relevait de choix techniques anodins.

UN GROUPE DE DIRECTION EN RODAGE

À notre débit, je pointerai d'emblée le malaise qui s'est instauré au Conseil d'Administration (CA) et qui se solde par deux défections d'administratrices chevronnées qui ne désirent plus occuper les fonctions de Secrétaire et de Trésorière, cette dernière ne demandant pas le renouvellement de son mandat au CA. Je regrette profondément cet échec de ce qui devrait être le moteur de notre fonctionnement : la coopération entre individus de parcours, d'intérêts et de sensibilités différentes. Il est nécessaire que nous apprenions à travailler sur la simple base de notre engagement commun. Ce sera un objectif prioritaire pour 2014. En attendant d'y parvenir, je tiens à saluer le travail de nos deux administratrices. Je leur fais confiance pour continuer à contribuer activement à la marche de Vienne Nature.

À inscrire aussi au passif : deux accidents de travail et un cambriolage ; les deux auraient pu être prévenus par des aménagements de sécurité qui sont au programme pour 2014.

Ceci dit, nous avons pris quelques initiatives, pas encore conduites à leur terme.

GOUVERNANCE

Si des tensions internes au Bureau ont conduit à des départs regrettables, c'est en partie faute de règles de travail claires, et particulièrement de cahier des charges définissant les tâches. Ceci est en cours, et suppose que nous soyons au clair, par exemple, sur la fonction d'un compte-rendu de CA : prendre acte de nos activités et débats et les faire connaître, ou simple procès-verbal de décisions ? Même flou sur les conditions de la prise de parole auprès des journalistes.

Du flou également du côté des salariés. Pilote du groupe de travail « gouvernance » : Marie Legrand a pris à bras le corps la remise à jour des fiches de poste pour M. Bossy et T. Dumas afin de mettre fin aux incertitudes de ce dernier sur les tâches attendues, génératrice d'un éparpillement qui ne satisfait personne. Le diagnostic a fait apparaître l'absence de chargé de communication, d'où le peu d'efficacité de nos interventions dans les médias et les retards chroniques de la « circulaire ».

Nos inquiétudes sur l'état de notre système informatique ont conduit J. Grigioni à faire réaliser un audit dont les résultats sont plutôt positifs, ce qui ne nous dispense pas de prévoir des améliorations et de tenter de pallier l'absence d'un informaticien maison, T. Dumas assurant la maintenance avec les moyens du bord, et hors profil de poste.

Ces remises à plat nous ont conduit logiquement à réviser Statuts et Règlement Intérieur afin de les mettre en accord d'une part avec notre fonctionnement réel, d'autre part avec notre appartenance à France Nature Environnement. Aidé par un petit groupe de réflexion, J. Grigioni a finalisé des textes qui seront soumis à un CA spécifique puis à une Assemblée Générale Extraordinaire avant l'été. Nous avons tiré la leçon de l'expérience en portant une attention particulière aux dispositions permettant d'ester en justice.

ORGANISATION DU TRAVAIL

S'agissant de la diversité et du cloisonnement de nos champs d'intervention dans le domaine qu'il est convenu de nommer « environnement », nous avons tenté d'introduire plus de visibilité et de cohérence.

Un groupe de travail « santé-environnement, » piloté par R. Caigneaux a structuré le débat, dégagé des priorités, motivé de nouveaux partenaires experts, débouché sur la conférence d'André Cicollela ce mois, et dynamisé notre participation aux instances concernées.

Le groupe de travail juridique piloté par J. Grigioni et R. Caigneaux a animé le pôle juridique inter-associatif, mis en place des recours sur la base d'une répartition des tâches avec nos partenaires, UFC en particulier. La réflexion engagée sur les moyens de se doter d'un conseil juridique de proximité a débouché sur une probable collaboration avec une avocate de la Vienne, sans exclure l'éventuelle mutualisation d'un(e) juriste débattue au sein de Poitou-Charentes Nature. Notre orientation est clairement d'intensifier nos recours en

privilégiant les contentieux au pénal au détriment du tribunal administratif. C'est dans cette perspective que nous avons demandé à rencontrer le procureur et finirons par voir le substitut récemment chargé de l'environnement. Nous devons apprendre à déposer plainte dès que nous avons des éléments suffisants sans attendre les Procès-Verbaux d'une des polices de l'environnement, PV dont nous n'arrivons jamais à connaître l'existence. Ce fut le cas dans l'affaire Biotope, bavure inacceptable sur le chantier du Center Parc que Reporterre baptisa « le carnage des amphibiens ». Et nous avons besoin d'un conseil juridique disponible pour nous éviter des erreurs de forme fatales, comme ce fut le cas dans notre recours contre le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Grand Poitiers.

En matière d'aménagement du territoire, nous avons essayé de systématiser nos participations aux enquêtes publiques sur les projets de PLU en nous centrant sur les plus destructeurs de terres et porteurs des aménagements les plus régressifs, villages aéronautiques par exemple. Nous prenons désormais la peine de marquer par un avis favorable les rares PLU novateurs qui font un usage économe de l'espace. Même effort pour intervenir sur les projets de parcs éoliens et photovoltaïques.

Le groupe « communication » animé par S. Ducept et T. Dumas s'est heurté certes à l'absence d'un poste de salarié mais aussi à l'hésitation sur les fonctions attribuées à la mal nommée « circulaire ». Le dernier bureau « élargi » a clarifié son rôle en réservant réflexion et débat de fond à des numéros spéciaux et en dédiant nos quatre parutions annuelles à l'information sur la vie de l'association. J'estime que la formule des numéros à thème a fait ses preuves mais sa poursuite supposerait la publication en parallèle d'une « news letter » capable de mettre du lien dans notre fonctionnement, alors que trop d'activités de Vienne Nature demeurent inconnues des adhérents et partenaires. En attendant d'en être capable, nous choisissons la formule d'une publication centrée sur l'actualité associative.

LIENS RÉGIONAL ET FÉDÉRAL

Nous ressentons de plus en plus souvent le besoin d'un échange structuré d'informations au niveau régional et d'une concertation pour mettre en cohérence nos interventions : les problèmes de sur-exploitation et de pollution de la ressource en eau dépassent le cadre départemental et le travail de la coordination Carg'Eau nous est bien utile. Nous devons trouver les moyens d'y participer dans le cadre de Poitou-Charentes Nature, la mise en congé de Ph. Colas nous ayant privé de notre référent Eau ; R. Caigneaux ne peut pas le suppléer à l'infini. Même difficulté avec l'agriculture, domaine décisif où nous avons été peu actifs : Y. Zanette prend la relève de notre administrateur référent R. Russeil. Sur d'autres enjeux régionaux nous attendons davantage de Poitou-Charentes Nature : plus d'échange d'informations et de coordination sur la consommation d'espaces agricoles et naturels, le risque industriel, l'urbanisme...

Revivifier notre participation à Poitou-Charentes Nature c'est d'abord la rendre plus démocratique : ceci s'est traduit non seulement par notre présence régulière au Bureau (vice-présidence) et au CA de Poitou-Charentes Nature (trois représentants) mais aussi par

des prises de décision en CA de Vienne Nature sur les orientations de Poitou-Charentes Nature de manière à mandater nos représentants.

Nos adhérents ont le droit d'être informés des positions et des actions de Poitou-Charentes Nature et de France Nature Environnement. C'est une lacune que la nouvelle formule de notre périodique comblera.

S'agissant de France Nature Environnement, cela suppose bien sûr un tri et une hiérarchisation en fonction de nos priorités. À la différence de FNE-Midi Pyrénées ou de FNE-Pays de Loire, Poitou-Charentes Nature n'a pas souhaité apparaître comme FNE Poitou-Charentes. Cependant, Poitou-Charentes Nature est pleinement une fédération de France Nature Environnement et participe à la vie de la Fédération. C'est par Poitou-Charentes Nature que nous sommes membres de France Nature Environnement et ce lien fédéral est essentiel pour nous, et pas seulement en termes d'information et de conseil. Les positionnements de France Nature Environnement sur les enjeux nationaux ou européens (PAC par ex.) peuvent nous assurer une meilleure visibilité départementale. Concrètement, ils nous permettent d'être réactifs face à des problèmes que nous n'avons pas eu le temps de débattre et face à l'actualité. Sauf démenti de votre part, je considère comme positions de Vienne Nature les positions de France Nature Environnement tant que celles-ci n'ont pas été traitées en CA, et éventuellement amendées ou contestées. Exemple : quand nous demandons des objectifs chiffrés de réduction de l'artificialisation des surfaces naturelles et agricoles, nous reprenons ceux de France Nature Environnement : taux réduit de moitié d'ici 2020, zéro artificialisation NETTE en 2025. Nous n'en avons jamais débattu en CA, mais nous devons apparaître comme force de proposition avec un minimum de précision pour être crédibles. C'est encore le travail de France Nature Environnement et de ses divers pôles qui nous permet d'intervenir auprès de nos députés et sénateurs avec des propositions d'amendements sur les projets de loi en discussion, comme nous l'avons fait fin 2013 sur la loi ALUR.

LE CONTEXTE

Un survol du contexte. À l'échelle nationale, il est de plus en plus clair que l'écologie, il ne faut pas trop en faire. Plus précisément, quand d'excellentes initiatives sont prises, leur mise en œuvre est renvoyée à plus tard : l'interdiction d'usage des pesticides par les collectivités, l'interdiction de vente aux particuliers voient leur application renvoyée en 2018, 2020. Il arrive aussi que des conditions paralysantes viennent parasiter les avancées législatives : un droit de veto empêchera bien des intercommunalités de se saisir des plans d'urbanisme. Cette clause introduite dans la loi ALUR par le Sénat risque de pérenniser une concurrence entre commune dévoreuse de terres. Quant à la condition mise par le Ministre de l'Écologie au financement des bassines, à savoir la diminution des surfaces irriguées, elle semble s'être perdue dans le flot des concessions à l'agro-business, telles que la dérèglementation des porcheries industrielles en dessous de 2 000 bêtes. La suspension *sine die* de la mal nommée « écotaxe », redevance d'usage pour les poids-lourds, demeure un mauvais signal pour la future fiscalité écologique. À noter que France Nature Environnement

a mis en place un compteur qui chiffre en temps réel le manque à gagner pour l'État et les collectivités territoriales de cette suspension. Avec France Nature Environnement, nous avons défendu la Taxe Kilométrique Poids lourds, comme nous avons pris position contre le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes.

Il reste que des espoirs sont raisonnablement permis pour la loi Biodiversité attendue au printemps, malgré des menaces sur la protection réglementaire des espaces naturels. Beaucoup d'interrogations demeurent sur la future loi de Transition Énergétique.

Le contexte régional est plus porteur : la représentativité et l'expertise des associations de Poitou-Charentes Nature ont été reconnues avec la nomination de trois représentants de Poitou-Charentes Nature au Conseil Économique, Social et Environnement Régional (CESER) dont le président, et dont M. Legrand. Nous ne pouvons qu'apprécier l'insistance des décideurs pour mettre en place rapidement des actions en faveur de la biodiversité : la Présidente de Région veut des propositions concrètes et a choisi l'ORE et M. Legrand comme interlocuteurs privilégiés, tandis que le Recteur veut faire passer l'éducation à la biodiversité à la vitesse supérieure. Appuyés sur les documents élaborés par le Ministère, la Trame Verte et Bleue (TVB) et le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) devraient se mettre en place rapidement, sous réserve qu'une véritable coordination s'instaure entre les différents « pilotes ». De son côté l'Agence Régionale de la Santé (ARS) s'inquiète publiquement de la dégradation de la qualité de l'eau et met en place une concertation sur la problématique santé-environnement qui rejoint nos préoccupations. N'oublions pas la Préfète de Région qui prend acte de l'impasse où nous conduit la sur-consommation d'eau à usage d'irrigation. Dans le cadre de Poitou-Charentes Nature, j'ai pu rencontrer Préfète et Recteur et abordé bien sûr les activités de Vienne Nature. Rencontré avec M. Gailledrat, le Vice-Président du Conseil Général en charge de l'Environnement manifeste comme d'habitude une écoute attentive à notre égard.

NATURALISTES ET ENVIRONNEMENTALISTES

Il n'y a jamais eu à Vienne Nature de divorce ni de hiérarchie entre les deux champs d'activité, au demeurant imbriqués. Vienne Nature a toujours accordé une place importante à sa participation au débat public, qui mobilise des expertises environnementales, des déchets aux énergies renouvelables et l'actualité se charge de nous rappeler le lien étroit entre environnement et biodiversité avec la vague de destruction des prairies naturelles et du bocage pour les grandes cultures céréalières. Même imbrication avec les projets de 70 « bassines » sur le bassin du Clain Moyen. Il existe cependant un problème d'équilibre : une division du travail de fait, non délibérée, spécialise les salariés en études, animations et formations naturalistes tandis que les administrateurs bénévoles s'investissent dans ce qu'il est convenu d'appeler « l'environnement » au point qu'il n'est plus question en bureau, en CA, en groupes de travail que de nitrates et pesticides, de ressource en eau, et de « bassines », de PLU, d'éoliennes et de photovoltaïque... Les comptes rendus de réunions et les démarches à entreprendre monopoliseraient aisément les CA et laisseraient parfois croire que ce domaine absorbe toutes les énergies. Il n'en est heureusement rien : en

témoigne le rituel à chaque CA d'un exposé par un salarié sur un projet naturaliste, qu'il s'agisse de production de connaissances ou de vulgarisation, d'éducation. Mais ça ne suffit pas : les rares administrateurs naturalistes ont l'impression désagréable que leur travail est sous-estimé, et les administrateurs « environnementalistes » ignorent souvent ce qui se fait au jour le jour et ne s'affiche pas.

Ne l'oublions pas : c'est le sérieux de l'expertise en matière d'habitats et d'espèces qui fonde la crédibilité de Vienne Nature. Quand l'association prend part au débat sur la transition énergétique, défend la prise en compte des dangers des pesticides dans le Plan Santé-Environnement, et quand elle se fait entendre dans les commissions *ad hoc* pour la sauvegarde des terres agricoles et contre les porcheries industrielles, ce n'est pas (encore) notre expertise d'autodidactes qui fait qu'on nous écoute, mais l'image de marque d'une association attachée à la connaissance et la sauvegarde de la nature.

Et n'oublions pas que seule cette expertise nous assure les moyens de vivre !

Alors, n'oublions pas le blaireau et celles ou ceux qui passent leurs dimanche à lui courir après !

Le Président, Jean-Louis Jollivet